



## CONDITIONS FINANCIERES 2019/2020

### PRIMAIRE (Maternelle et Élémentaire)

#### I – FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

*(ce paragraphe concerne uniquement les nouveaux élèves.)*

Les frais d'inscription et d'ouverture de dossier s'élèvent à 135 EUROS. **Ils restent acquis à l'établissement en cas d'annulation d'inscription.** Ils ne sont pas déductibles de la contribution des familles.

**L'avance sur facture de 183 € par famille** à l'ordre de l'Institut Sainte Marie sera déduite sur la facture annuelle et **prélevée chaque année lors de la réinscription.** Ce prélèvement s'effectuera mi-avril pour l'année scolaire suivante.

#### II – PARTICIPATION ANNUELLE DES FAMILLES

Notre projet éducatif Saint Vincentien affirme que Sainte Marie est une école ouverte à tous. C'est pourquoi nous avons mis en place un système de contribution des familles permettant à chacun de déterminer en toute liberté sa participation financière :

**Tarif \*1 1040 €**                      **Tarif 2 (tarif bienfaiteur) \*1110 €**

Cotisation A P E L de **35€** par an.

#### REDUCTION ANNUELLE

L'établissement s'est toujours engagé dans une politique d'aide aux familles en appliquant un principe de réduction progressive pour les familles pour lesquelles plus d'un enfant est scolarisé dans notre établissement.

Réduction à appliquer sur la scolarité annuelle à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et plus. La réduction est appliquée à l'aîné des enfants.

#### **Primaire :**

2<sup>e</sup> enfant **\*70 €**                      3<sup>e</sup> enfant **\*356 €**                      4<sup>e</sup> enfant **\*552 €**

#### III RESTAURATION

Deux formules au choix vous sont proposées :

1- La restauration annuelle : **\*932 €** forfait 4 jours. *(Dès la rentrée scolaire, les demi-pensionnaires auront une carte de cantine annuelle 4 jours sur laquelle une photo sera obligatoire ainsi que les horaires de sorties. Nous conseillons aux parents de la recouvrir de plastique.)*

2- La carte de 12 repas : **\*92€** (à l'unité **\*8€50**). *(Cette carte est conseillée aux parents qui ne désirent pas que leur enfant mange tous les jours à la cantine, elle vous est délivrée à l'accueil. Elle est payable lors de sa remise.)*

#### IV – ETUDES/GARDERIE

Études surveillées → **\*360 €**      Accueil du matin → **\*175 €**      Ou étude surveillée occasionnelle : carte de 10 études → **\*68 €**

Garderie du soir (maternelle) → **\* 360 €**

1 études surveillée occasionnelle/garderie/accueil du matin **\*8€50**      (Entre 17h30 et 18h, les élèves ne peuvent pas sortir).

#### REMARQUES

**Les absences** de l'élève, les fêtes religieuses, les fermetures exceptionnelles inférieures à 15 jours, **ne donnent droit à aucune réduction sur la scolarité ou la demi-pension.** La contribution familiale reste acquise ou due à l'école pour tout mois commencé en cas de départ.

**Nom des parents :** \_\_\_\_\_ **de l'élève :** \_\_\_\_\_ **classe :** \_\_\_\_\_

**SIGNATURE DES DEUX PARENTS :**

*\*Il conviendra d'appliquer en moyenne 2% de hausse par an sur ces tarifs, qui représentent l'année scolaire 2019/2020*